

## SURFACE LOI CARREZ

# La surface loi Carrez en 1 coup d'œil

Le mesurage loi Carrez détermine la superficie privative des lots en copropriété lors d'une vente. Il sécurise l'acheteur sur la surface réellement vendue.



Obligatoire pour  
**Vente en copropriété**



Validité  
**Illimitée (sauf travaux)**



Réalisé par  
**Diagnosticteur ou géomètre**

## L'ESSENTIEL À RETENIR

- 1 Concerne les **lots en copropriété** d'une surface privative d'au moins **8 m<sup>2</sup>**.
- 2 Exclut les surfaces sous **1,80 m de hauteur**, murs, cloisons, gaines et escaliers.
- 3 Une erreur de plus de **5 % en défaveur de l'acheteur** peut ouvrir droit à réduction du prix.

**Un diagnostic à réaliser à Paris ou en Île-de-France ?**

Heydiag — intervention sous 24h, rapport dans la journée.

 **09 77 77 36 99**